

**COMPTE-RENDU**  
**de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**du 19 juin 2021**

Cette Assemblée Générale Ordinaire s'est déroulée en visioconférence pour les adhérents de l'association, et en présentiel pour le Conseil d'Administration et les Directeurs au Novotel de Rueil. Les votes sont effectués via la plateforme du prestataire Vote-explorer. Une salle de visioconférence a été réservée au Novotel de Rueil-Malmaison dans laquelle se sont réunis :

- Jean-Michel REITER, Président ;
- Gérard BRISOU, trésorier ;
- Yves GUERIN, trésorier adjoint
- Jacques LELUBRE, secrétaire ;
- Vincent RENAULT, Directeur général de transition ;
- Marie-France DUCRET, secrétaire adjointe ;
- Agnès AVIGDOR, Présidente adjointe, déléguée à l'action familiale et à la solidarité ;
- Danielle COUSEIN-HIEBEL, déléguée à la santé
- Hervé CASSABOIS, administrateur
- Claude GARREAU, administrateur
- Jean-Marc HUGUET, administrateur
- Marie-Thérèse LAVOUIRAY, administratrice
- Anne-Marie LIBOTTE, administratrice
- Corinne PEYRONNET, administratrice
- Agnès CONESA-ROUAT, administratrice
- Nathalie LESUEUR, candidate à un mandat d'administrateur
- Rémy DESCHAMPS, du Cabinet COFIF, commissaire aux comptes.
- Jean-Paul FRESQUET, du Cabinet COFINGEC, expert-comptable

Selon la feuille de présence, l'Assemblée se compose de 222 adhérents. Le quorum de 111 est donc atteint avec 124 présents ou représentés. Après vérification de l'ensemble des pouvoirs en lien avec le secrétaire, Jacques LELUBRE, ils valident l'atteinte du quorum, l'Assemblée peut donc valablement délibérer.

M. FRESQUET du Cabinet COFINGEC, expert-comptable, et M. DESCHAMPS, du cabinet COFIF, commissaire aux comptes, sont présents.

Jean-Michel REITER sollicite trois volontaires pour les fonctions de scrutateur : Marie-France DUCRET, Jean-Marc HUGUET et Jacques LELUBRE, secrétaire, présents dans la salle.

M. REITER revient sur un ensemble de faits marquants en introduction de cette AG :

- Il rappelle que l'association vient de passer la première année d'application des nouveaux statuts ;
- la situation sanitaire inédite a fait émerger de nouvelles solidarités ;
- l'émergence du pôle services, pôle à caractère transversal ;
- l'année 2020 a été axée sur la citoyenneté ;
- l'année des 20 ans de l'association est reportée à la semaine du 13 septembre 2021, qui se terminera le samedi 18 septembre après-midi avec un verre de l'amitié à la salle des fêtes de Carrières-sur-Seine.

Le Président, Jean-Michel REITER, ouvre la séance, accompagné de Vincent RENAULT, directeur général de transition.

## 1. Approbation du compte-rendu de l'AGE et de l'AGO du 7 novembre 2020 - Vote

### 1<sup>ère</sup> résolution :

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de l'Assemblée Générale Ordinaire du 07.11.2020 sont approuvés à l'unanimité.

## 2. Approbation de l'affectation des résultats 2019 - Vote

Sur demande du Commissaire aux comptes de bien vouloir reprendre au sein d'une résolution formelle de l'Assemblée Générale le détail des affectations de résultats 2019 (alors que la résolution qui avait été prise lors de l'AG du 7 novembre 2020 présentait les affectations de résultats seulement de manière globale), la présente Assemblée Générale approuve les affectations de résultats 2019 selon la répartition détaillée suivante :

- L'excédent des résultats comptables propres à l'association **soit 91 980 €** (62 237 € pour les ESAT économiques et l'entreprise adaptée et 29 743 € pour l'association gestionnaire), est affecté **au compte « Fonds associatifs »**
- L'excédent administratif consolidé des établissements relevant de la tarification de l'ARS (hors siège) après traitement des compensations des excédents et des déficits entre établissements, **soit 177 041 €** est affecté à raison de :
  - ⇒ Financement des indemnités de retraite pour 62 167€
  - ⇒ Réserve pour la compensation des déficits du siège 2 334€
  - ⇒ Réserve pour investissements (travaux immobiliers) pour 104 371€
  - ⇒ Réserve de compensation des charges d'amortissement du pôle service pour 8 170€
- L'excédent administratif consolidé des établissements relevant de la tarification du Conseil Départemental (après traitement des compensations des excédents et des déficits entre établissements), **soit 166 537 €** est affecté à raison de :
  - ⇒ Financement des indemnités de retraite pour 24 333€
  - ⇒ Réserve pour la compensation des déficits du siège 2 196€
  - ⇒ Réserve pour investissements (travaux immobiliers) pour 98 178€
  - ⇒ Réserve de compensation des charges d'amortissement du pôle service pour 41 830€
  - ⇒ Le déficit administratif du siège administratif, soit -4 530 € est financé par les établissements relevant de la tarification ARS à hauteur de 2 334€ et par ceux relevant de la tarification du Conseil Départemental à hauteur de 2 196€.(le détail par établissement a été communiqué en séance lors de l'Assemblée Générale du 7 novembre 2020).

### 2<sup>ème</sup> résolution :

L'Assemblée Générale approuve à 99% l'affectation des résultats 2019.

## 3. Présentation du rapport moral 2020 - Vote

Jean-Michel REITER donne lecture du rapport moral 2020, intégré au rapport d'activité 2020.

Chaque pilote des commissions présente les travaux effectués au cours de l'année passée. Sont intervenus :

- Agnès AVIGDOR, Présidente adjointe – Déléguée à l'action familiale
- Danielle COUSEIN-HIEBEL, Déléguée à la santé
- Rémy DESCHAMPS, Commissaire aux comptes du cabinet COFIF
- Marie-France DUCRET, Secrétaire adjointe
- Gérard BRISOU, Vice-Président – Trésorier
- Jean-Michel REITER, Président

- Yves GUERIN, trésorier adjoint
- Jean-Paul FRESQUET, Expert-comptable

**3<sup>ème</sup> résolution :**

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve le rapport moral 2020.

**4. Présentation du rapport financier 2020 de l'association gestionnaire - Vote**

Le rapport financier 2020 de l'association, intégré au rapport d'activité 2020.

Gérard BRISOU présente et commente quelques chiffres importants.

**Bilan de l'association gestionnaire :**

Total des produits au 31/12/2020 : 273.475 €

Total des charges au 31/12/2020 : 222.677 €

**Compte de résultat :**

Résultat excédentaire au 31/12/2020 : 50.799 €

**4<sup>ème</sup> résolution :**

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve le rapport financier 2020 de l'association gestionnaire.

**5. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 - Vote**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration, de l'Expert-comptable et du Commissaire aux Comptes, approuve à l'unanimité les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés.

**Le résultat comptable 2020** se décompose comme suit :

- Excédent des établissements sous contrôle des tiers financeurs : 321 089 €
- Excédent propre à l'association : 115 772 €
- **Résultat excédentaire :** 436 861 €

Pour les établissements sous contrôle des tiers financeurs, le **résultat administratif** se décompose comme suit :

- Excédent des établissements sous financement ARS : 1 011 464 €
- Déficit des établissements sous financement Conseil Départemental - 619 539 €
- Excédent du siège administratif (relevant du processus frais de siège) 71 759 €

**5<sup>ème</sup> résolution :**

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020.

## 6. Approbation des affectations des résultats 2020 de l'association - Vote

L'Assemblée Générale approuve les affectations des résultats 2020 selon les modalités suivantes :

- L'excédent des résultats comptables propres à l'association **soit 115 772 €** (64 974 € pour les ESAT économique et l'entreprise adaptée et 50 799 € pour l'association gestionnaire), est affecté **au compte « Fonds associatifs »**
- L'excédent administratif consolidé des établissements relevant de la tarification de l'ARS (hors siège) après traitement des compensations des excédents et des déficits entre établissements, **soit 1 011 464 €** est affecté à raison de :
  - Financement des indemnités de retraite pour 248 671€
  - Réserve pour la compensation des déficits pour 300 000€
  - Réserve pour investissements (travaux immobiliers) pour 462 793€
- L'excédent administratif du siège administratif, **soit 71 759 €** est affecté à raison de :
  - Réserve pour la compensation des déficits pour 21 000 €
  - Réserve pour investissements pour 50 759 €
- Le déficit administratif consolidé des établissements relevant de la tarification du Conseil Départemental (après traitement des compensations des excédents et des déficits entre établissements), **soit - 619 539 €** est affecté **en report à nouveau** pour les établissements **déficitaires** et dans **la réserve de compensation des déficits** pour les établissements **excédentaires** (le Conseil d'Administration statuera sur la répartition de réserves antérieures de compensation des déficits des établissements sous périmètre du Conseil départemental).

### 6<sup>ème</sup> résolution :

L'Assemblée Générale approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2020 de l'association.

## 7. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions règlementées - Vote

### 7<sup>ème</sup> résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions règlementées, l'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve ces conventions.

## 8. Quitus de gestion au Conseil d'Administration - Vote

### 8<sup>ème</sup> résolution :

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve les opérations traduites par ces comptes et ces rapports et donne quitus aux Administrateurs de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

## 9. Présentation du rapport d'orientation 2021-2022 de l'association - *Vote*

### 9<sup>ème</sup> résolution :

L'Assemblée Générale, approuve à 99%, le rapport d'orientation 2021-2022 de l'association.

## 10. Résolution permettant la mise en œuvre du rapport d'orientation - *Vote*

L'Assemblée ayant approuvé le rapport d'orientation 2021-2022, Jean-Michel REITER soumet à son approbation la résolution permettant sa mise en œuvre :

L'Assemblée Générale donne pouvoir au Conseil d'Administration pour prendre toute initiative en vue de la réalisation des projets du rapport d'orientation et du projet associatif, en y apportant les aménagements que l'urgence et les contraintes rencontrées rendraient nécessaires.

L'Assemblée Générale, en particulier, donne tout pouvoir au Conseil d'Administration pour acquérir ou vendre tout bien et signer tout contrat de location, de construction ou autre, retenir tout financement, contracter tout emprunt nécessaire à la réalisation dans les meilleurs délais des projets faisant l'objet du rapport d'orientation.

### 10<sup>ème</sup> résolution :

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve la mise en œuvre du rapport d'orientation 2021-2022 de l'association.

## 11. Montant des cotisations pour l'année 2022 - *Vote*

L'Assemblée Générale, pour l'année 2022, approuve :

- le maintien du montant de la cotisation à 80 € ;
- le maintien d'une cotisation à 40 € pour les foyers non imposables ;
- le maintien d'une cotisation à 300 € pour les personnes morales.

### 11<sup>ème</sup> résolution :

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve le montant des cotisations de l'association pour 2022

## 12. Présentation du budget prévisionnel 2021 de l'association gestionnaire - *Vote*

L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel 2021 de l'association gestionnaire (en tant qu'entité propre) pour un montant prévisionnel de recettes de 390.625 € et un montant prévisionnel de charges de 365.500 €.

### 12<sup>ème</sup> résolution :

L'Assemblée Générale approuve à 92% le budget prévisionnel 2021 de l'association gestionnaire.

### 13. Reconduction du mandat du Commissaire aux Comptes - Vote

L'Assemblée Générale, reconduit le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire à la Compagnie Fiduciaire Francilienne – COFIF, représentée par M. Rémy DESCHAMPS, sise 32 rue de la Station – 95130 FRANCONVILLE, et le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant à M. Philippe HUARD, de la Compagnie Régionale de Versailles, domicilié 11 rue Raphaël Corby – 78220 VIROFLAY, pour une durée de six exercices (à partir de l'exercice 2021) expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2026.

La Société COFIF et M. Philippe HUARD ont fait connaître par avance à l'association qu'ils postulaient à ce mandat.

#### 13<sup>ème</sup> résolution :

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve la reconduction du mandat du Commissaire aux Comptes.

### 14. Confirmation des administrateurs cooptés - Vote

L'Assemblée Générale ratifie la **cooptation d'Agnès CONESA-ROUAT et d'Aurélien DEVRED** pour les deux années restantes soit 2021-2022 et 2022-2023.

#### 14<sup>ème</sup> résolution :

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve la cooptation des membres et confirme leur élection pour les 2 années ci-dessus mentionnées.

### 15. Renouvellement du Conseil d'Administration - Vote

**4 administrateurs sortants** ont souhaité renouveler leur mandat :

Mmes Agnès AVIGDOR et Corinne PEYRONNET, et MM. Stanislas GUERIN et Yves LEPAGE

Sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale les **candidatures de** :

- Madame Nathalie LESUEUR,
- Monsieur Thierry BOXBERGER
- Monsieur Patrick GODET

L'Assemblée Générale ayant voté sur la plateforme du prestataire Vote-explorer, les 7 administrateurs suivants sont élus, à la majorité :

Mme Agnès AVIGDOR	M. Patrick GODET
M. Stanislas GUERIN	M. Thierry BOXBERGER
M. Yves LEPAGE	Mme Nathalie LESUEUR
Mme Corinne PEYRONNET	

Après ce vote, tous les postes d'administrateurs sont pourvus.

Le Conseil d'Administration compte ainsi 24 membres pour l'exercice 2021-2022.

Avant la clôture de la séance, Jean-Michel REITER lance un appel à tous pour militer en faveur de l'association, en en parlant dans notre entourage, sur les réseaux sociaux, etc...

Jean-Michel REITER remercie l'ensemble des participants à cette Assemblée Générale Ordinaire et tient à féliciter les 7 administrateurs pour leur élection.

\*\*\*\*\*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h48*

\*\*\*\*\*

Jean-Michel REITER  
Président



Gérard BRISOU  
Trésorier

